

Correspondance AWS-Achat

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

M. Le Président

31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME - Cedex 9

Tél : 05 16 09 50 00 - Fax : 05 16 09 51 86 Mèl : marchespublics@lacharente.fr

Référence : 21S0271

Objet : Contrôles et vérifications périodiques règlementaires sur appareils de levage, appareils sous pression et appareils spécifiques.

Expiration : 03/09/2021 à 17h00

Etat de la correspondance au 21/08/21 à 04h33

17/08/21 à 15h11 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les réponses aux questions posées :

Question 1 :

L'article 1.1 du CCTP précise que « le titulaire sera tenu de réaliser un inventaire afin de réactualiser la liste ».

Un coût est à cet effet à renseigner dans le BDP appareils de levage.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'attendu ?

Cet inventaire est-il systématiquement commandé à chaque passage « levage » ? Si on à quelle fréquence cela sera-t-il demandé par le CCD 16 ?

Réponse CD16 : Un inventaire sera demandé pour tous les sites et l'ensemble des matériels à contrôler, et ce dès le début du marché. Il ne sera pas à faire tous les ans, mais un autre pourra être sollicité en cours ou en fin de marché. L'objectif est de vérifier que notre recensement est à jour et qu'aucun matériel ne soit oublié lors des contrôles.

Question 2 :

Le BDP Appareils de levage fait apparaître une cellule Déplacement sur site (ligne 32 du fichier Excel considéré), pouvez-vous nous préciser dans quel mesure ce coût s'appliquera ?

Puisqu'il est aussi noter le ligne 37 « Les prix comprennent : le déplacement des contrôleurs, la réalisation des contrôles et la transmission d'un rapport par site ou bâtiment... »

Réponse CD16 : Les prix des contrôles périodiques "planifiés" (annuellement ou semestriellement en fonction de la réglementation) comprennent le déplacement sur site. Cependant, si le CD16 sollicite un contrôle supplémentaire hors planning habituel sur l'un de nos site, quel serait le tarif ?

Question 3 :

S'agissant d'équipement qui bouge par définition, comment le CD 16 garanti-t-il le regroupement de tous les équipements (levage, Harnais ...) pour ne faire qu'un seul déplacement par site ?

Nécessité de savoir l'organisation mise en place car celle-ci va fortement conditionner les prix !

Réponse CD16 : Le planning d'intervention du technicien de l'entreprise intervenante doit être transmis suffisamment en amont afin que les services du CD16 regroupent leur matériel sur leur site. Cependant, l'entreprise sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du Département de la Charente.

Question 4 :

Les massicots Manuels ne sont pas détaillés... Des quantités sont affichés dans le « DE Massicots et Presses

» sans donner le détail des sites concerné.

Est-il possible de connaître les sites sur lesquels sont présents ces équipements ?

Réponse CD16 : Il y a pour le moment un seul massicot à faire contrôler sur le site de l'imprimerie : 22 rue d'Iéna, 16000 Angoulême (liste bâtiment).

Liste des questions

Question n°5

Bonjour et merci de votre retour aux questions ci après

Question 1 :

L'article 1.1 du CCTP précise que « le titulaire sera tenu de réaliser un inventaire afin de réactualiser la liste ».

Un coût est à cet effet à renseigner dans le BDP appareils de levage.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'attendu ?

Cet inventaire est-il systématiquement commandé à chaque passage « levage » ? Si on a quelle fréquence cela sera-t-il demandé par le CCD 16 ?

Question 2 :

Le BDP Appareils de levage fait apparaître une cellule Déplacement sur site (ligne 32 du fichier Excel considéré), pouvez-vous nous préciser dans quel mesure ce coût s'appliquera ?

Puisqu'il est aussi noté la ligne 37 « Les prix comprennent : le déplacement des contrôleurs, la réalisation des contrôles et la transmission d'un rapport par site ou bâtiment.... »

Question 3 :

S'agissant d'équipement qui bouge par définition, comment le CD 16 garanti-t-il le regroupement de tous les équipements (levage, Harnais ...) pour ne faire qu'un seul déplacement par site ?

Nécessité de savoir l'organisation mise en place car celle-ci va fortement conditionner les prix !

Question 4 :

Les massicots Manuels ne sont pas détaillés... Des quantités sont affichés dans le « DE Massicots et Presses » sans donner le détail des sites concerné.

Est-il possible de connaître les sites sur lesquels sont présents ces équipements ?

13/08/21 à 16h45 : **Message aux entreprises :**

Bonjour,

Veuillez trouver en annexe le nouveau BORDEREAU de PRIX ainsi que le DETAIL ESTIMATIF à prendre en compte.

Bonne réception

Fichier joint : BDP_et_DE_equipements_sous_pression.xlsx

27/07/21 à 19h03 : **Avis rectificatif**

21S0271 : Contrôles et vérifications périodiques règlementaires sur appareils de levage, appareils sous pression et appareils spécifiques.

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

27/07/21 à 19h02 : **Modification du DCE : 21S0271** : Contrôles et vérifications périodiques règlementaires sur appareils de levage, appareils sous pression et appareils spécifiques.
Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,
Le temps nécessaire à la collecte des informations demandées dans la dernière question posée implique de prolonger la durée de consultation pour vous permettre d'adapter votre offre en conséquence. La date limite de remise des plis est donc reportée au vendredi 3 septembre 2021.
Comptant sur votre compréhension,
Cordialement
Le service de la commande publique

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

21/07/21 à 19h14 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame, Monsieur,

Suite aux questions posées, le RC a été modifié (critère prix avec ajout du BPU-DE relatif aux massicots et Presse), le CCTP (retrait du terme maintenance) et ajout d'un BPU Massicot-Presses. Ces nouvelles pièces peuvent être téléchargées.

Nous vous confirmons que le marché ne concerne que les vérifications et contrôles périodiques qui pourront amener le titulaire à prescrire des réparations qui seront confiés aux prestataires compétentes.

En espérant avoir répondu à vos attentes
Cordialement
Le service de la commande publique

Liste des questions

Question n°1

Bonjour
Dans le CCTP vous parlez de vérifications générales périodiques des machines(massicot, presses) en revanche nous n'avons aucun BPU détaillant la liste de ces équipements.
Est ce une erreur?
Merci d'avance.
Cordialement

Question n°2

Dans le CCTP vous précisez :

Maintenance préventive

Les opérations de vérifications périodiques et de maintenance seront effectuées conformément aux dispositions réglementaires et normatives en vigueur. Ces prestations font l'objet d'un tarif global en fonction de la périodicité détaillé dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Les organismes de contrôles ne sont pas autorisés à réaliser des actes de maintenances, pouvez-vous nous confirmer que votre consultation ne concerne que les contrôles périodiques obligatoires (et non la maintenance et ou réparation éventuelle des défaillances des équipements) ?

Question n°3

Bonjour

Vous indiquez dans le CCTP des vérifications générale périodique des machines(massicot, presse,) mais aucun BPU correspondant.

Est-ce un oubli?

21/07/21 à 19h10 : **Modification du DCE : 21S0271** : Contrôles et vérifications périodiques réglementaires sur appareils de levage, appareils sous pression et appareils spécifiques.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

Suite aux questions posées, le RC a été modifié (critère prix avec ajout du BPU-DE relatif aux massicots et Presse), le CCTP (retrait du terme maintenance) et ajout d'un BPU Massicots-Presses.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Le service de la commande publique

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble